

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 1 / 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Chlorure de fer (III), en solution
UFI: 8THS-20FA-820N-VAF6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Floculation- et précipitant l'agent
Traitement des eaux : eau potable, eaux industrielles, eaux usées
Assainissement des sols
Application industrielle : Matières premières pour l'industrie chimique et les procédés métallurgiques

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société
SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
Zeppelinstraße 27
49479 Ibbenbüren / ALLEMAGNE
Téléphone (+49) 05459-54-0
Téléfax (+49) 05459-5454
Site internet www.sidra.de
E-mail info@sidra.de

Secteur informatif

Informations techniques

info@sidra.de

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 2 / 13

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Chlorure de fer (III)

Dichlorure de nickel

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Corrosif pour les métaux.

Dangers pour la santé

La température du produit peut s'élever à 50°C au maximum à la livraison.
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - 40	Chlorure de fer (III) CAS: 7705-08-0, EINECS/ELINCS: 231-729-4, Reg-No.: 01-2119497998-05-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Met. Corr. 1: H290
0,01 - < 0,012	Dichlorure de nickel CAS: 7718-54-9, EINECS/ELINCS: 231-743-0, EU-INDEX: 028-011-00-6 GHS/CLP: Carc. 1A: H350i - Muta. 2: H341 - Repr. 1B: H360D - Acute Tox. 3: H301 H331 - STOT RE 1: H372 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1 SCL [%]: >= 1: STOT RE 1: H372, 0,1 - <1: STOT RE 2: H373, >= 20: Skin Irrit. 2: H315, >= 0,01: Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 3 / 13

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Protéger l'oeil non contaminé.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Risque de lésions oculaires graves.
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection complet.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.
Éliminer des petites quantités avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 4 / 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter la formation d'aérosol.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.
La température du produit peut s'élever à 50°C au maximum à la livraison.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prévoir un sol résistant aux acides.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des métaux.
Ne pas stocker avec des agents réducteurs.
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,8 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,4 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,28 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets locaux à court terme, 20 mg/kg bw/day

PNEC

Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 5 / 13

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001) lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux acides (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	Si les valeurs limites du lieu de travail sont dépassées ou si la ventilation est insuffisante: Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche combinée E-P2 (DIN EN 14387)
Risques thermiques	oui Voir la SECTION 7.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	< 1
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	1,30 - 1,43 (20°C)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau [g/L]	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 6 / 13

9.2 Autres informations

Viscosité dynamique: 20 mPa*s (20°C).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases (lessives).

Corrosif pour les métaux.

Réagit au contact des réducteurs.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Corrosif pour les métaux.

Alcaliques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl).

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 7 / 13

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul

Produit
ATE-mix, oral, > 500 - < 1500 mg/kg
Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
LD50, oral, rat, 186 mg/kg (IUCLID)
LD50, oral, rat, 175 - 500 mg/kg
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
LD50, oral, rat, 301 - 2000 mg/kg bw
LD50, oral, Souris, 440 - 1300 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
LD50, dermique, rat, 881 - 2000 mg/kg bw, Pas de toxicité jusqu'à 2000 mg/kg (ECHA)

Toxicité aiguë par inhalation

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), > 5 mg/l 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésion oculaire grave.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
aucun effet nocif observé
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
lapin, in vivo, OECD 405, corrosif

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul
CAS 7705-08-0: Non classé comme corrosif pour la peau en raison d'enquêtes toxicologiques.
ECHA: Éléments de preuve.

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
un effet néfaste observé
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
lapin, in vivo, OECD 404, irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
inhalatoire, un effet néfaste observé
dermique, un effet néfaste observé
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 8 / 13

Souris, in vivo (LLNA), OECD 429, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9

NOAEL, oral, 10 mg Ni sulphate hexahydrate/kg bw/day

NOAEC, inhalatoire, 0,12 mg Ni sulphate hexahydrate/m³ air

LOAEC, inhalatoire, 0,25 mg Ni sulphate hexahydrate/m³

Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0

NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Etude in vivo, aucun effet nocif observé

LOAEC, inhalatoire, lapin, 1,4 mg/m³, Etude in vivo, un effet néfaste observé

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9

Hamster de Chine, in vitro cytogenicity / chromosome aberration stud, un effet néfaste observé

Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0

in vitro gene mutation study in bacteria, OECD 471, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0

NOAEL, oral, rat, 200 mg/kg bw/D (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement

Substance

Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0

NOAEL, intraveineuse, rat, 200 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9

NOAEC, inhalatoire, 0,1 mg Ni/m³

NOAEC, oral, 11 mg Ni/kg/d

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations

Aucun

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 9 / 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
LC50, (96h), Brachidanio rerio, > 100 mg/l (IUCLID)
EC50, (48h), Daphnia magna, 6,68 mg/l (IUCLID)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,66 mg/l (IUCLID)
NOEC, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,1 mg/l (IUCLID)
NOEC, (48h), Daphnia magna, 1,8 mg/l (IUCLID)
NOEC, (96h), Brachidanio rerio, 32 mg/l (IUCLID)
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 20,3 mg Fe/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 9,6 mg Fe/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est utilisé comme agent précipitant et floculant.

Biodégradabilité

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 10 / 13

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

060313*

Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104
150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 2582

Transport fluvial (ADN) 2582

Transport maritime selon IMDG 2582

Transport aérien selon IATA 2582

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Chlorure de fer (III), en solution

- Code de classification

C1

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN)

Chlorure de fer (III), en solution

- Code de classification

C1

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

Ferric chloride, solution

- EMS

F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

5 I

Transport aérien selon IATA

Ferric chloride, solution

- Etiquettes de danger



SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 11 / 13

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	8
Transport fluvial (ADN)	8
Transport maritime selon IMDG	8
Transport aérien selon IATA	8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	III
Transport fluvial (ADN)	III
Transport maritime selon IMDG	III
Transport aérien selon IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2026)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	0%

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 12 / 13

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.
H360D Peut nuire au fœtus.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH

49479 Ibbenbüren

Date d'émission 12.02.2026, Révision 12.02.2026

Version 16.0. Remplace la version: 15.0

Page 13 / 13

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux. (Jugement d'experts)
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®